

**Extrait N° 4 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 17 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix sept septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 septembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. GRONDIN Jacki

Absent : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line - Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé à la séance à **18h20**.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Adoption du budget supplémentaire 2010
- Annexe de l'assainissement collectif

Le budget supplémentaire 2010 pour l'assainissement a été arrêté comme suit :

	Recettes : 296 640.53	Dépenses : 296 640.53
Fonctionnement	-----	-----
Investissement	296 640.53	296 640.53

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2009, soit :

En section de fonctionnement :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

En section d'investissement :

. Dépenses : + 73 098.00
. Recettes : + 204 075.00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2009 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté : + 8 644.81
Chap. 70 – Vente de prestations : - 8 644.81

En dépenses : Pas de mouvements supplémentaires

Pour la section d'investissement :

En recettes : **92 565.53**, soit :

Chap. 001 – Excédent d'investissement reporté : + 92 565.53

En dépenses : **223 542.53 €** soit :

Chap. 20 – Frais d'études : + 30 000.00
Chap. 23 – Travaux : + 193 542.53

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote du budget

=> se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2010.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

.../...

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre

=> Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **Budget Supplémentaire 2010 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : 296 640.53	Dépenses : 296 640.53
Fonctionnement	-----	-----
Investissement	296 640.53	296 640.53

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons